

Demain : 10 ans de la Déclaration sur les droits des peuples autochtones - France Libertés vous transmet des témoignages d'autochtones pour faire le bilan.

Témoignages. Mercredi 13 septembre 2017 marque l'anniversaire des 10 ans de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA). Loin d'être de simples victimes, les peuples autochtones sont des acteurs de leur développement. France Libertés leur donne aujourd'hui la parole afin de faire le point sur ce texte ambitieux, et vous transmet les témoignages de Herson Huinca-Puitrin (Mapuche, Chili), Patricia Gualinga (Kichwa de Sarayaku, Equateur), Hindou Oumarou Ibrahim (Peule Mbororo) et Kiri Toki (Maori, Nouvelle-Zélande).

Rappel de l'implication des peuples autochtones dans le processus ayant conduit à la Déclaration

La DNUDPA a été élaborée avec la participation des bénéficiaires mêmes de cet instrument de droit international. Cette présence des autochtones à la table des négociations est rappelée dans le témoignage d' Herson Huinca-Puitrin (Mapuche, Chili) : *« L'adoption par l'ONU de la Déclaration sur les droits de peuples autochtones est le produit de plusieurs décennies de travail pour les droits autochtones. La participation dans les salles des représentants autochtones venus du monde entier a généré discussions, négociations et approbation de l'ensemble de ses articles ».*

10 ans après l'adoption de la Déclaration, un bilan mitigé des peuples autochtones

Les quatre représentants autochtones dont nous vous partageons les témoignages font tous une analyse mitigée de la mise en œuvre de la Déclaration 10 ans après son adoption.

Sur le plan des conséquences positives qu'a eu la Déclaration, cet instrument a permis une présence de plus en plus accrue des peuples autochtones sur la scène internationale, leur permettant de porter plus haut leurs messages. C'est ce que pointe Kiri Toki qui estime que *« dans les dix courtes années depuis l'adoption de ce texte, le discours et la visibilité des peuples autochtones sont devenus plus prononcés, surtout dans le système des Nations Unies ».*

« On peut dire que l'adoption de cette déclaration par l'Assemblée générale est une des meilleures avancées en matière de droits des peuples autochtones », constate Herson Huinca-Puitrin. Il estime cependant que *« pour plusieurs Etats la reconnaissance des peuples autochtones est restée seulement sur le papier ou dans les discours. Jusqu'à maintenant, plusieurs Etats ne protègent pas les droits contenus dans la Déclaration ».*

« Bien que nos droits collectifs soient reconnus par la Constitution, il y a de sérieux problèmes avec sa mise en application. Les gouvernements placent les intérêts économiques au-dessus des droits des peuples autochtones, qu'ils continuent de violer, notamment par l'exploitation des ressources de nos territoires » déclare Patricia Gualinga (Kichwa de Sarayaku, Equateur).

Elle explique d'ailleurs que sa communauté a porté devant la Cour interaméricaine des droits de l'homme le cas Sarayaku mettant en cause un projet d'exploitation pétrolière sur leur territoire. En 2012, la CIDH a déclaré que l'Etat équatorien était responsable de la violation de droits collectifs et qu'il n'a pas respecté le droit au consentement. Un droit véritablement central dans la Déclaration qui semble en effet être un défi majeur pour les années à venir.

La nécessaire décolonisation des mentalités

Pour Herson Huinca-Puitrin, un des freins à l'application de la Déclaration réside dans le poids de la colonisation de ces peuples. Il considère que « *la décolonisation des mentalités des élites politiques comme de la société non autochtone est nécessaire. La normalisation du racisme dans les sociétés coloniales est un des moteurs qui empêche le respect des droits des peuples autochtones* ».

Kiri Toki rappelle, elle aussi, qu'il est « *important de se souvenir que la DNUDPA vise les effets de centaines d'années d'expériences coloniales différentes* ».

Donner la parole aux peuples autochtones

« *Pour que les droits des peuples autochtones soient mis en œuvre et respectés, il faut tout d'abord nous donner la parole, nous écouter et nous faire participer dans les instances de prise de décision au niveau local, national ainsi qu'au niveau international* » affirme Hindou Oumarou Ibrahim.

France Libertés soutient les peuples autochtones dans leurs actions et se fait le relai de leurs propres messages. « *Nous souhaitons laisser les peuples autochtones exprimer leurs revendications. Ils sont mieux placés que quiconque pour évoquer leurs problèmes et les solutions à envisager* », explique Marion Veber, chargée du programme Droits des peuples.

Éléments de contexte

Adoptée par l'Assemblée générale le 13 septembre 2007 à 143 voix contre 4 (aujourd'hui ces 4 Etats sont finalement revenus sur leur position) après 25 ans de négociations entre Etats, acteurs internationaux et peuples autochtones eux-mêmes, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones entend fixer un cadre international pour les droits des peuples autochtones. Interdisant toute discrimination à leur encontre, cette Déclaration encourage leur participation pleine et effective, et ce dans tout domaine les concernant de près comme de loin.

Depuis sa création, France Libertés travaille sur les droits des peuples autochtones, et en collaboration avec ces derniers. Elle appuie ainsi leurs différentes luttes, par exemple sur leurs droits à leurs ressources naturelles et savoirs traditionnels liés à la biodiversité, notamment en dénonçant l'extractivisme et la biopiraterie. France Libertés soutient leurs actions : ces peuples ont leurs propres solutions face aux menaces auxquelles ils font face, et nous pouvons beaucoup apprendre d'eux, sous réserve de leur laisser la parole.

Éléments biographiques

Herson Huinca-Puitrin (Mapuche, Chili) : chercheur Mapuche, diplômé de l'Universidad de la Frontera, l'Institut d'Etudes Politiques de Rennes et l'ENS. Il a orienté ses recherches sur les peuples autochtones, l'éducation supérieure et le colonialisme. Il a participé à plusieurs séances du Conseil des droits de l'homme et sur les droits de propriété intellectuelle des peuples autochtones à l'OMPI.

Kiri Toki (Maori, Nouvelle-Zélande) : Elle travaille à l'OMPI, à la division des savoirs traditionnels sur les questions relevant des peuples autochtones, incluant le comité intergouvernemental sur la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore.

Hindou Oumarou Ibrahim (Peule Mbororo, Tchad) : Coordinatrice de l'Association des femmes peules du Tchad et la co-présidente du Forum international des peuples autochtones sur le changement climatique. Elle travaille au niveau international pour que les droits de sa communauté soient reconnus, au niveau des instances de l'ONU.

Patricia Gualinga Montalvo (Kichwa de Sarayaku, Equateur) : leader autochtone et représentante internationale de son peuple qui vit dans la forêt amazonienne en Equateur. Elle est l'une des

protagonistes dans les récentes victoires des Sarayaku auprès de la Cour intéraméricaine des droits de l'homme, et une actrice importante de la lutte des peuples autochtones pour leurs droits.

Contact presse :

Camille Dechambre - Chargée des relations presse

01 53 25 10 47 - 06 50 05 42 13

camille.dechambre@france-libertes.fr